

## FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 22 Décembre 1825.

A V E C P E R M I S S I O N D U M A G I S T R A T .

Les abonnemens à cette feuille p. 1826, devront être adressés à l'Editeur, franges de port, d'ici au 31 Décembre courant. Le prix est de 42 batz par abonnement, non compris le port.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil, informé que des malveillans se sont permis de taillader une vingtaine d'arbres bordant la partie inférieure de la grande route entre Brot et la Clusette, et ne voulant négliger aucun des moyens convenables p. opérer la découverte des auteurs d'une action aussi criminelle; après en avoir délibéré, promet une récompense de cent francs du pays, à celui ou à ceux qui feront connaître l'individu ou les individus qui s'en sont rendus coupables. Donné au Conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, le 6 Décembre 1825.

Le Gouverneur, ZASTROW.

2. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Paul Devanger, maître cordonnier et tanneur, demeurant aux Crozettes de la Chaux-de-Fonds, M. Sandoz, maire de ce lieu, a fixé la tenue de ce décret au Jeudi 12 Janvier prochain, et en conséquence tous les créanciers du dit Devanger sont requis de se rendre le dit jour à 9 heures du matin, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, munis de leurs titres et répétitions contre le discutant, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion.

Greffé de la Chaux-de-Fonds.

3. En vertu d'un gracieux arrêt du Conseil-d'Etat en date du 14 Novembre dernier, et d'un jugement de direction rendu le 18 du même mois par la noble Cour de Justice de Neuchâtel, le Sieur Charles-Frédéric Mathéy, des Communes du Locle et de la Brévine, domicilié en cette ville, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi de Louise-Frédérique Philippine, fille mineure de Frédéric Schaub fils, précédemment boulanger à Neuchâtel, et de Henriette-Philippine née Mathey, ses père et mère, fait savoir qu'il se présentera par-devant la dite noble Cour de Justice, qui sera assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le Vendredi 13 Janvier 1826, à 10 heures du matin, pour y postuler, au nom de sa pupille, ainsi qu'en celui des enfans à naître du mariage de Frédéric Schaub fils et de Henriette-Philippine Mathey, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs des dits Frédéric Schaub fils et de Henriette-Philippine Mathey, et de toute l'ascendance paternelle des dits enfans. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter par-devant la dite noble Cour de Justice de Neuchâtel, le dit jour 13 Janvier prochain, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion perpétuelle. Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> Décembre 1825.

F.-C. BOREL, greffier.

4. Les créanciers inscrits au manuel de la liquidation sommaire des affaires de David-Louis Leuba, de Buttes, maître maçon et tailleur de pierres, ci-devant domicilié au Locle, sont prévenus par le présent avis, qu'une nouvelle journée pour suivre aux opérations de la dite liquidation, a été fixée au Jeudi 22 Décembre courant; en sorte qu'ils sont tous de nouveau cités péremptoirement à se présenter le dit jour par-devant le Juge qui siégera dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville, dès les neuf heures du matin, sous peine de forclusion perpétuelle sur les biens de la masse.

Greffé du Locle.

5. Le Gouvernement ayant permis à Charles-Henri, feu Henri Guillaume, horloger, et à son épouse, des Verrières, de mettre leurs biens en décret pour acquitter leurs dettes; M. Courvoisier, conseiller d'Etat et maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Jeudi 5 Janvier 1826. En conséquence, tous les créanciers desdits Guillaume mari et femme, sont sommés et avertis de se rencontrer par-devant mon dit Sieur le Maire et les Sieurs Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés au lieu ordinaire d'audience, le dit jour 5 Janvier prochain, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions, et y être ensuite colloqués, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 8 Décembre 1825.

C.-H. FERROUD, greffier.

6. Le Gouvernement ayant ordonné la discussion des biens et dettes de Jaques Dessoulavy, de Fenin, y demeurant; noble et prudent Alexandre Baron de Chambrier, maire de Valangin, en a fixé la tenue au Mercredi 11 Janvier prochain,

jour auquel les créanciers dudit Dessoulavy sont péremptoirement assignés à se présenter sur l'hôtel-de-ville dudit Valangin, par-devant le Juge de ce décret, qui y sera assemblé dès les neuf heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués à leur rang et date, sous peine de forclusion. A.-L. BREGUET, greffier.

## VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. La veuve du Sieur Jean-Henri Conrad, de Thielle, de concert avec les héritiers de son mari, offre à vendre par voie de minute déposée en l'étude du greffier Dardel, notaire à St. Blaise, le domaine qu'ils possèdent à Thielle, consistant 1<sup>o</sup> en deux maisons contiguës, composées de plusieurs chambres, grange, caves, grenier et écuries (le propriétaire a le droit de ramasser le rablon devant la fontaine du village, qui se trouve derrière l'une des maisons ci-dessus et à 4 pas seulement de l'écurie). 2<sup>o</sup> Deux jardins jouant les maisons. 3<sup>o</sup> Environ 33 poses de champs, près et vergers, terres labourables et d'un grand rapport. 4<sup>o</sup> 11 1/2 poses de prés marais. 5<sup>o</sup> Une petite forêt contenant environ 3 poses, située aux Roches, territoire de Cornaux. 6<sup>o</sup> Et enfin, environ 24 ouvriers de vigne, dont 20 rière Thielle, et 4 rière Cornaux, celles-ci situées dans les meilleurs quartiers. On abandonnera à l'acheteur, le tas de fumier qui est devant la maison, ainsi que les foin et paille se trouvant en grange au moment où il entrera en jouissance; de plus, sans aucune rétribution, 6 poses ensemencées en blé, et 3/4 de pose en colza. Ce domaine, qui est d'un grand rapport, et situé sur la grand'route de Neuchâtel à Berne, est planté d'environ 200 arbres fruitiers, et sa localité procure en outre de grands avantages pécuniaires que l'on indiquera à l'acquéreur, auquel on donnera d'ailleurs des facilités pour le paiement. L'échôte aura lieu le Mercredi 4 Janvier prochain, à 10 heures du matin, dans la salle de Justice à St. Blaise, où les amateurs sont priés de se rencontrer. Pour tous renseignemens ultérieurs, s'adresser au susdit notaire.

8. Par voie de minute déposée dans l'étude de I.-H. Clerc, notaire à Neuchâtel, M. Favarger-Guebhard offre à vendre son domaine situé sur la montagne de Cernier, lieu dit aux Ebouchons, appelé la grosse Madelaine, avec deux maisons, dont l'une renferme des appartemens de maîtres. Il sera définitivement vendu dans la dite étude, le Jeudi 22 Décembre courant, à 3 heures de l'après-midi, à celui qui, en sus de 750 louis, en aura le plus offert. On accordera à l'acquéreur toutes les facilités possibles.

9. Dans la ville du Landeron, on offre à vendre, avec ses deux jardins contigus, l'auberge dite l'hôtel de Némours, très-bien achalandée et très-bien distribuée, renfermant une quantité suffisante de beaux et bons appartemens fort commodes, et de bonnes caves; les réparations nombreuses et très-couteuses que le propriétaire y a faites depuis 1815, font qu'elle se trouve aujourd'hui dans le meilleur état. Le rez-de-chaussée peut servir aussi p. un commerce de détail quelconque. Elle est louée L. 380 de Suisse, à un bon aubergiste, qui s'y trouve fort bien et dont les affaires prospèrent; différentes circonstances très-probables en augmenteront encore sensiblement le loyer. Elle est mise en prix à la somme de L. 6400. La vente définitive aura lieu à Neuchâtel dans l'étude du notaire I.-H. Clerc, sous de favorables conditions, le Jeudi 29 Décembre courant, à 2 heures de l'après-midi, à la personne qui, en sus de cette somme, aura le plus offert. — Si cela convient à l'acquéreur, on pourrait traiter séparément de plusieurs pièces de terre en pré, qui fournissent d'excellens fourrages, et qui sont à une bonne proximité.

10. Les héritiers de feu J.-F. Dubois, du Locle, feront vendre publiquement et sous de favorables conditions, dans la maison du village de Cormondrèche, le Lundi 26 du courant, à 3 heures de l'après-midi, 1<sup>o</sup> une vigne située rière Colombier, lieu dit au Loclat, contenant 3 ouvriers, 2 pieds, 7 minutes, 4 oboles et 1 laus., jouxte M. d'Ivernois, maire de Colombier, de vent, et M. Schouffelberguer d'ubère. 2<sup>o</sup> Une dite rière Auvornier, lieu dit à Sombacour, contenant 4 ouvriers, 9 minutes, 1 obole et 4 laus., jouxte MM. de Merveilleux d'ubère, et le chemin de joran. 3<sup>o</sup> Une dite rière Cormondrèche, lieu dit à Cudeau, contenant 8 ouvriers, 2 pieds, 2 minutes, 1 obole et 2 lausannois, jouxte M. le maître-bourgeois Schouffelberguer de vent, et

M<sup>me</sup> la justicière Brandt de bisé. 4<sup>o</sup> Et enfin, un petit verger au dit lieu, contenant 13 pieds, 3 minutes, 13 oboles et 13 lausann., qui jouxte M. Louis Perrot de vent, et M<sup>me</sup> la veuve Bourquin de bisé.

11. Henri-Franç. Jacot, de Montmollin, et Abram-Henri Béguin, de Rochefort; ont déposé chez M. Abram-David Jacot, cabaretier à la Fleur-de-lis à Montmollin, la minute d'un champ qu'ils ont eu à la discussion de leur frère Jonas-Henri Jacot.

## ON OFFRE A VENDRE.

12. Cherchant à conserver la bienveillance du public, Christian Gerster, libraire, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de la préférence, qu'il n'a rien négligé pour réunir à l'approche du nouvel-an, un assortiment choisi d'ouvrages de littérature et d'éducation, ainsi que de cartonnages. Désirant n'avoir que les étreennes les plus nouvelles, ce n'est qu'au premier jour qu'il en recevra un choix qu'il croit mériter une attention favorable.

13. Auguste Borel-Borel, libraire, a l'honneur de prévenir le public, que cette année, comme du passé, il sera très-bien assorti pour l'époque de Noël et du Nouvel-an, en toute sorte de bons ouvrages p. l'enfance et la jeunesse, ainsi qu'en étreennes de Paris, almanachs de Gotha, etc.; de plus, un joli assortiment de jeux en feuilles et collés sur carton, divers jeux de patience représentant des paysages, costumes suisses, etc. Il a lieu d'espérer que les personnes qui voudront bien se servir chez lui, seront très-satisfaites et du bon choix et de la modicité des prix.

14. M. Prince-Witnauer, libraire, vient d'établir dans son magasin, p. les époques de Noël et de Nouvel-an, différens objets propres à être donnés en étreennes; cartonnages fins de Paris, objets en cuir de Russie, nécessaires, coussins à coudre, petits secrétaires, encriers plaqués, et nombre d'autres objets. Il prévient aussi, qu'indépendamment des ouvrages de littérature et de piété qui font partie de sa librairie, il s'est plu à faire un nombreux choix de petits livres ornés de gravures, destinés à la jeunesse, et remplis d'anecdotes instructives et propres à graver dans leurs jeunes cœurs des principes de vertu et de morale.

15. M. Ferd. Steiner vient de recevoir les schalls cachemire français qu'il attendait; les longs sont dans les prix de 5 à 6 louis d'or, dits de 1 1/2 aunes à 3 louis.

16. M. Fréd. Lorimier, marchand de fer et quincailler, outre les articles de son commerce dont il est des mieux assorti, vient de recevoir un petit assortiment d'objets utiles p. cadeaux de nouvel-an à l'usage des enfans, tels que nécessaires d'outils, étuis p. plumes en tôle vernie, et d'autres articles en fer p. les deux sexes.

17. MM. Jeanneret et Baumann ouvriront leur magasin des arts et d'industrie, le Lundi 19 courant. Ils espèrent que le public verra avec plaisir un établissement propre à développer le goût des arts, et qu'il leur accordera sa confiance tant p. les prix modérés que p. le bon choix des objets qu'ils tiendront. On pourra se procurer chez eux des vues peintes, principalement de celles qui représentent les plus beaux sites de la Suisse, des costumes suisses, de superbes gravures et lithographies, des transparents, de nouveaux dessins de broderie, des globes, des atlas et des cartes géographiques, les fournitures p. les différens genres de peinture et de dessin, d. 8 cadres de diverses grandeurs p. tableaux et p. miniatures, des étuis de mathématiques, etc. Ils ont surtout un très-bel assortiment d'étreennes p. le nouvel-an, de couleurs, de papiers de dessin anglais, français et hollandais, et de papier de musique ligné. Ils croient pouvoir répondre peu-à-peu à toutes les demandes qui leur seront faites relativement à l'industrie du pays. — Les mêmes se proposent de réunir à cet établissement, 1<sup>o</sup> une souscription pour faire circuler dans la ville des porte-feuilles contenant chacun des vues intéressantes peintes par des artistes distingués, des gravures d'un mérite reconnu, de belles lithographies, dont une livraison en 3 feuilles grand folio, avec texte, de la galerie du duc d'Orléans, qui paraît en 50 livraisons, et qui circulera successivement. On aura deux porte-feuilles par mois, qu'on fera porter chez MM. les abonnés et reprendre deux après. L'abonnement sera de L. 5 de Suisse p. chaque semestre. 2<sup>o</sup> Un abonnement p. d'excellens modèles de dessin, de peinture et d'architecture, qu'on pourra échanger aussi souvent que l'on

- voudra, à raison de L. 4 de Suisse par semestre, ou de 8 batz par mois. Ces deux abonnemens prendront cours au commencement de 1826, et les personnes qui voudront y prendre part sont priées de se faire inscrire dès-à-présent.
18. Chez M. Borel-Borel, libraire, Catalogue des médailles trouvées à Dumbresson dans la seconde quinzainé de Septembre 1824. Prix 2 bz.
19. M<sup>me</sup> Jeanneret-Perrot vient de recevoir un très-bel assortiment de toiles cirées p. dessus de tables, enluminées de paysages; de jolis fichus en barège, un très-bel assortiment de laines d'Hambourg de tous les numéros, de beau coton anglais à coudre et à tricoter, un bel assortiment de gants danois et autres, et de la véritable Eau de Cologne. Sa demeure est Grand'rue, n° 250.
20. Auguste Borel, marchand épicier, rue de la Balance, en vue de faciliter le placement de plusieurs parties de café qu'il a reçues en consignation, a l'honneur de les offrir aux prix ci-après, savoir: café Havane ordinaire bon goût à 6 1/2 batz, dit fin à 7 batz, dit très-fort de goût à 7 batz; café Rio ordinaire bon goût à 6 1/2 bz; dit moyen à 6 3/4 bz., dit fin à 7 bz., dit fort de goût à 6 3/4 batz; café St. Domingue bon goût à 6 1/4 batz. Ces prix sont entendus par sacs d'environ 140 à 150 lb., et à 1 creutzer de plus par livre, en prenant 10 à 20 lb. à la fois.
21. Petitpierre-Fornachon, près les Halles, vient de recevoir de très-belle ritte grise d'Alsace, qu'il peut céder à des prix très-modiques, de même de belles oranges, ainsi que des harengs de la dernière pêche.
22. Chez M<sup>me</sup> veuve Humbert-Droz, de la morue fraîche d'Islande, des anchois Maille, des rittes fines d'Alsace, des câpres, des amandes douces coques-molles, des noisettes, des pâtes d'Italie, du thé de diverses qualités, épicerie fines, des biscuits de Nuremberg.
23. M. le lieutenant-colonel de Petitpierre continue à offrir du vin rouge 1819, à 9 batz le pot, en en prenant par brandes.
24. Chez M. le capitaine Roulet, vin rouge 1819, à 4 1/2 batz la bouteille, et vin blanc 1824, à 2 1/2 batz la bouteille, en rendant le verre, l'un et l'autre très-bonne qualité. Il en délivrera par 8 bouteilles à la fois.
25. Tous les jours, chez M. Clerc, notaire, de très-bonnes pommes-de-terre rouges et blanches, à 3 1/2 batz l'émine.
26. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, vient de recevoir de très-belle ritte grise d'Alsace, lin d'Hollande extrafin, moutarde en poudre fine fleur, chocolat de Genève avec et sans parfum; huile d'olive surfine sans goût de fruit, huile à quinquet brûlant sans odeur ni fumée, vinaigre rouge de Dijon.
27. Au magasin Wittnauer, à la Grand'rue, les articles suivans: huile de noix fraîche p. salade, huile épurée p. quinquets et lumignons, oranges douces et amères, citrons véritables de Gênes, amandes triées à la main, coques-molles, noisettes et pistaches, brignoles, figues blanches et violettes, raisins sultanes. Malaga et de Corinthe, cédrat et citronat, compôte de Chambéry, prunes confites et chinoises, colle de poisson en coquilles et en feuilles, thon mariné, harengs, morue, anchois, moutarde de Maille en pots et en poudre, câpres fines et surfines, cornichons, olives, truffes, pâtes d'Italie assorties, rum de la Jamaïque, arack, eau-de-cerises vieille et nouvelle, eau-de-vie de Cognac pour dessert. — M<sup>me</sup> Wittnauer croit devoir, p. cette époque de Noël et de Nouvel-an, rappeler au public, qu'elle sera, comme de coutume, amplement pourvue de biscuits de Berne petits et grands, et que l'on peut en avoir de commande au gré des amateurs.
28. MM. Borel frères ont reçu des citrons et des oranges, à juste prix. On peut avoir à leur détail, du vin vieux, par brandes ou en détail, à 4 batz le pot.
29. M. Favarger-Simon invite les personnes qui lui ont assuré de l'huile d'olive, à la faire prendre pendant que le tonneau est en perce; prévenant en outre celles qui en désireront, qu'il leur en délivrera tous les jours dès les 9 heures du matin. Ayant plus que p. sa consommation, de vins vieux des meilleures qualités, il en céderait aux amateurs, savoir: blanc 1804, blanc et rouge 1811, 1819 et 1822, ainsi que quelques bouteilles vin de Lunel 1802.
30. (Ou à louer.) Un clavecin bon pour des commençans. S'adr. au bureau d'avis.
31. En commission, chez Peillon, quelques jolies palatines p. Dames et Demoiselles.
32. Des bois de lits en noyer, à une et à deux personnes, chez Reutter père, ruelle des Poteaux.
33. Des poudrettes de la Vaux, à raison de 18 bz. le cent. S'adr. à Marie Bovet, chez M. Boyer.
34. De la terre p. la vigne. S'adr. au Sieur Louis Bouvier, à Peseux.
35. M. Fréd. Drose, près de l'hôtel-de-ville, vient de recevoir un nouvel envoi de mérinos, qu'il détaillera à bas prix, vu la saison avancée.
36. Un grand manteau bleu, faisant le tour, en bon état, qu'on cédera à un prix raisonnable. S'adr. à Henri Marteler, maître tailleur.

37. On trouve au bureau de cette feuille, et chez MM. les libraires, l'Almanach dit de cabinet p. 1826, en feuille et sur carton.
38. Des billons de planches en bois de noyer et de chêne, chez Bertrand, boulanger.
39. Vingt-huit pieds de tuyaux en fer battu, propres p. un fourneau; une étable en bois, dans le bas de laquelle on peut loger une vache et une chèvre, et dans le haut deux chars de foin; une arche farinière à deux séparations, pouvant contenir 30 sacs de grain ou de farine, avec trois buffets, à deux portes bien ferrées et ayant de bonnes serrures, au-dessus, pour y serrer du linge ou d'autres effets: tous ces objets presque neufs. Plus, une romaine à peser de 1 à 550 lb. S'adr. à L. Mœrke, teinturier à Serrières, qui, faute de place, cédera le tout à très-bas prix.
40. Morel, coiffeur, à la Grand'rue, n° 233, vient de recevoir de l'eau de Cologne, et tout ce qui a rapport à la parfumerie.
41. Un petit manteau de drap gris-de-fer, ainsi que des barreaux de fenêtre. S'adr. au Sieur Frédéric Louis, à la Grand'rue.
42. Environ 4 bosses vin blanc 1822. S'adr. à M. Roulet-Py, justicier, à Peseux.
43. Chez M. Oehlhafen, confiseur, à la Croix-du-marché, Costumes Suisses de terre cuite colorée; groupes de 2, 3 et 4 figures, de 3, 4, 5 1/2 pouces de hauteur; divers groupes, cris de Paris, petites caricatures, grandes caricatures; grand pastillage nouveau.
44. M. Louis Perrin fils prévient les personnes qui désirent acheter des services à thé en porcelaine, qu'il vient d'en recevoir plusieurs assortimens d'une des bonnes fabriques de France, ainsi que des gâteaux ou grandes tasses à café, et autres articles de son commerce en verrerie, quincaillerie et étain. On sera satisfait de la justesse de ses prix.
45. Chez Quinche, près de l'hôtel-de-ville, de très-beau et bon café, et du sucre de 1<sup>re</sup> qualité, à bas prix. Il a aussi quelques douzaines de beaux gants p. Dames.
46. M. Henri Silliman a de nouveau reçu en commission, divers envois de toiles de lin, à bas prix; il en a d'un nouveau genre en blanc pour chemises, en 2/3 et 5/6 à 7/8; de plus, quelques pièces nappage ordinaire. On trouve aussi chez lui, divers articles en draperie, bas de laine d'Angleterre, indiennes, percales, cavates, gilets, etc. etc., à des prix très-modiques; de plus, du thé, du café à 7, 7 1/2 et 8 batz, et du riz de Piémont à 9 cr. la livre.
47. Un char à cheval en bon état, et un autre char à l'allemande, neuf. S'adr. à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.
48. On peut se procurer chez M. Wuillemier, sur la Place, de très-bon raisiné, fait par Mesdames de Vaumarcus, au prix de 12 batz le pot. Il recevra aussi des dites Dames, de l'eau-de-cerises des années 1821, 1822, 1823 et 1824, qu'il est autorisé à céder au prix de 24 à 28 batz le pot, et de l'extract d'absinthe de 1804 et 1807, à 30 batz le pot. — Le même demande pour le nouvel-an prochain, une servante d'un âge mûr, munie de bons certificats de conduite et de mœurs, et sachant faire un bon ordinaire.
49. Deux doubles-fenêtres avec le cadre, à très-bon compte, chez M<sup>me</sup> Borel-Warnod.
50. Sept billons de bois de fie, de la longueur de 21 à 24 pieds, propres p. assemblages ou lambris; 17 dits de 20 à 26 pieds de long pour planches de 5/4; 12 poutres de 15 à 33 pieds de long, sur 7 et 8, jusqu'à 10 sur 10, soit 244 pieds de longueur; 11 pannes de 20 à 40 pieds de long, soit 297 pieds de longueur; plus, une vingtaine de pièces de chevrons, de 17 à 40 p. de long, soit 557 pieds de longueur; 7 billons de planches de 5/4, déjà sciés depuis le mois de Septembre; des madriers de chêne de 4 pouces p. rouets et bras de roues, naturellement courbes; 2 billons de cerisier secs en planches de 5/4 et de 2 pouces. Un tas de fumier de cheval et de porc, d'environ 500 pieds. S'adresser à Fréd. Schaub, au Pont-neuf, à Serrières.
51. M<sup>lle</sup> Julie Steiner vient de recevoir un assortiment de schalls en bourre-de-soie et en laine de toutes grandeurs, dans les prix de 2 gros-écus à 3 1/2 louis, dits en cirassienne 5/4 en toutes nuances et de la plus grande finesse, fichus divers en soie, cravates anglaises blanches, dites en soie noires de 5/8, 3/4 et 1 aune, mérinos de Saxe en diverses couleurs, qualité superfine, au bas prix de 10 fr. de Suisse, dits anglais de toutes couleurs, foulards des Indes bleu et blanc à 3 1/2 batz par paquet de 7 mouchoirs, dits rouge et jaune, dits de Saxe, bordures et franges p. schalls, gaze, voiles en noir, en blanc et en vert, nanzou anglais broché de plusieurs dessins, de 4/4 de large, dit uni, organdis, basin, piqués de Saxe et anglais, couvertures blanches p. lits, lévantine, marceline, taffetas et gros de Naples, séduisantes en couleur et p. deuil, indiennes de Mulhouse et de Suisse, étoffes ombreées en soie p. robes, gants glacés, dits fourrés, glaces de Paris avec ou sans baguettes, tapis de pied carrés, dits à l'aune, franges en soie, en laine, en coton et en fil, dorures, etc.

52. M. Samuel Cousin, confiseur nouvellement établi en cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera différens bonbons p. desserts et soirées, ainsi que de bons biscuits de Berne. Outre cela il fabriquera des glaces et autres rafraichissemens à l'instar de M. Tortoni de Paris, et ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, seront satisfaites tant de son travail que de la modicité de ses prix. Son magasin est à la Grand'rue, n° 240.
53. Dans le magasin de M. Wavre-Wattel, sur le Bassin, un assortiment de tuiles, carons, plattes, planelles et creneaux bien cuits et parfaitement conditionnés, provenant d'une des meilleures tuileries des environs; et afin d'en faciliter la vente, il offre les tuiles, carons et planelles à 2 francs par mille au-dessous des prix ordinaires et contre argent comptant — Pendant le mois de Décembre on trouvera constamment dans sa maison du côté de la Place-d'armes, différentes espèces de volaille, pigeons, canards et oies grasses et vivantes, à juste prix.
54. De 1000 à 1200 pièces de chêne p. douves, de 10 à 12 pieds de longueur, sur environ 3 pouces d'épaisseur. S'adresser au Sieur Jean-Daniel Murguet, maître scieur, à Yvonnans.
55. Deux bons chiens de garde, taille grande, l'un jaune, nez fendu, de très-bonne race; l'autre noir, qui serait également bon p. chien de boucher. S'adr. au bureau d'avis.
56. Le Sieur Félix-Henri Pérochet, à la Grand'rue, n° 248, vient de recevoir une nouvelle partie citrons de Gênes première qualité, qu'il cédera, comme du passé, par caisse de 400 et demi-caisse, et au détail à 5 cr. pièce le choix, et 1 batz les moyens.

#### IMMEUBLES.

57. (Ou à échanger contre du vin de 1825.) Environ 3 ouvriers de vigne au Breil près St. Blaise, plantés en Malvoisie, muscats et autres espèces distinguées de raisins; et aux Parcs-dessous, F. n° 109, 6 1/2 ouvriers de vigne, en raisins blanc et rouge, en bon plant. S'adr. au propriétaire M. C.A. de Pury, maître-bourgeois.
58. Une grande et belle maison, appartenant à M<sup>me</sup> Koll née Grimm, située sur la route de Bâle, près de Soleure, avec 5 arpens de prés et jardin, brasserie, cabaret, etc. S'adresser à M. l'avocat Reinert, à Soleure.
59. Les vignes de M. le ministre Diacon, sur la ville de Neuchâtel, annoncées en vente par les précédentes feuilles d'avis, n'ayant pas été vendues, les amateurs qui pourraient avoir des vues sur une ou plusieurs de ces vignes, pourront dès aujourd'hui faire des propositions à M. Reymond, notaire, au faubourg, chargé de les écouter favorablement.
60. Dès-à-présent, la maison n° 236 à la Grand'rue, occupée par M<sup>me</sup> veuve Philippin-Gigaud. Cette maison consiste en un rez-de-chaussée où est la pâtisserie, four et accessoires; plus, trois étages, avec chambres à resserrer: le tout en bon état. S'adr. à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, qui fera connaître les conditions avantageuses p. le paiement.
61. (Ou à louer p. la St. George proch.) L'hôtel des XXII Cantons à Auvernier, sur la grande route d'Yverdon, composé de 14 pièces et réunissant toutes les commodités convenables à une auberge. On remettra aussi les meubles, si on le désire. S'adr. pour les conditions à MM. Jeanneret père et fils, négocians à Auvernier.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

62. De rencontre, un soufflet de maréchal. S'adr. à A.-L. Chevalier, à Colombier.

#### ON OFFRE À LOUER.

63. Pour Noël, le rez-de-chaussée de la maison de M. Berthoud, du Grand-Conseil, rue de Saint-Maurice, consistant en un comptoir, un petit appartement à côté, et un magasin du côté de vent: le tout en bon état et réparé à neuf. S'adr. à M. Berthoud, ou à M<sup>me</sup> Berthoud née Guillebert.
64. Le 2<sup>e</sup> étage de la maison de feu M. Benjamin Petitpierre, composé de 4 grandes chambres dont une à cheminée, un cabinet de maître, un dit de servante, cave, caveau, chambre à resserrer et galetas. S'adr. à M<sup>lle</sup> S. Petitpierre.
65. Une chambre, avec portion de cuisine et de galetas, si on le désire, maison Lehmann, près du Temple-neuf. S'adr. à Ch. Matthieu.
66. Pour Noël, une chambre sur le Bassin. S'adr. à Chs. Verdon.
67. De suite, une chambre meublée, avec fourneau et cheminée. S'adr. à E. Matthey, bottier du Roi, à la Croix-du-marché.
68. Pour Noël, sous les Arcades du Faucon, deux logemens. S'adr. à M. Touchon-Michaud.
69. Pour le 1<sup>er</sup> Janvier 1826, avec la pension, si on le désire, la grande salle des bains, meublée, qui a la belle vue de la promenade et du lac. S'adr. à Schmid-Gorgerat, lequel offre à bas prix, une belle capote de drap couleur noisette, à grand col, qui n'a jamais été servie, et qui conviendrait à un jeune homme de 17 à 18 ans.

(La suite au Supplément ci-joint.)

SUITE DES LOYERS OFFERTS.

70. De suite, un logement composé de trois chambres, avec cuisine, galetas et caveau. S'adr. à Louis Kratzer.
71. A St. Blaise, l'atelier d'armurier, avec tous les outils nécessaires, de Samuel Huguenin, actuellement fixé hors du pays. Il y a une forge montée, et une place au-dessus de l'atelier où est un bon banc à brosser les canons. S'adr. à son père, le Sieur Abram-Louis Huguenin, qui invite en même tems les personnes qui auraient remis des fusils à son prédit fils, à les réclamer d'ici au 15 Janvier prochain; priant aussi les amis auxquels il aurait prêté des fusils d'exercice, de bien vouloir les rapporter dans le même tems.
72. Pour Noël, une chambre à feu au 3<sup>e</sup> étage de la maison de M<sup>me</sup> Prince née Guyenet. S'adr. à elle-même.

ON OFFRE À AMODIER.

73. Les bains de Breitiège, près Anet, avec le domaine attenant, ayant changé de propriétaire, seront mis à ferme p. y entrer au printemps prochain. Ces bains, connus assez avantageusement par la salubrité de leurs eaux, seront mis en état de recevoir et loger convenablement les personnes qui voudront en faire usage. On ne négligera pas non plus de pourvoir à tout ce qui pourra en rendre le séjour agréable par l'embellissement des appartemens, des alentours et des beaux points de vue qui sont à proximité. Le domaine considérable contigu à ces bains, qui est déjà d'un bon rapport, sera amélioré par les propriétaires de manière à augmenter ses produits, dont l'écoulement sera d'autant plus avantageux au fermier, que l'extention que recevra cet établissement, lui en assurera la consommation sur les lieux mêmes. Un fermier actif et intelligent pourra encore tirer de grands avantages de l'établissement projeté d'un commerce d'industrie, occupant un grand nombre d'ouvriers, et dont le siège serait distant de quelques pas seulement de l'auberge des bains. On serait disposé à donner la préférence pour l'affermage de cette propriété, à un aubergiste du canton de Neuchâtel, qui fût en état de des-

servir convenablement les bains et l'auberge, et de cultiver convenablement le domaine; mais il serait inutile de se présenter sans preuves suffisantes de moralité et sans sûretés acceptables. S'adr. par lettres affranchies, à M. J. Biolley, à Neuchâtel, qui indiquera.

74. Pour la St. George prochaine, la montagne de M. de Luze, membre du Grand-Conseil; à la Joux-du-Plan, de la contenance de 133 poses, en nature de prés, pâturage et bois. Il est inutile de se présenter sans une caution ou un chédal suffisant.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

57. Un maître taillandier, soit faiseur de toute sorte d'outils, d'une ville voisine, prendrait de suite un apprenti, lequel aurait occasion d'apprendre la langue allemande. S'adr. p. de plus amples informations, à Adam Pfeiffer, maître tonnelier, au Neubourg.
76. On demande à Lausanne, p. apprentie tailleur en Dames, une jeune fille de bonnes mœurs, qui sache parfaitement coudre. On sera coulant p. le prix et les conditions. S'adr. par lettres affranchies à M<sup>lle</sup> Favarger, montée de la Palud, n° 5, à Lausanne.
77. M<sup>me</sup> Hory demande de suite p. le midi de la France, une cuisinière qui puisse produire de bons témoignages des personnes qu'elle aura servies; on lui fera des offres avantageuses.
78. Un jeune homme de la Suisse allemande, âgé de 17 ans, désirant apprendre la langue française, demanderait à se placer comme domestique de maison ou de magasin, pour y rester jusqu'à ce qu'il fut au fait de cette langue. Une maison respectable peut donner les renseignements les plus satisfaisans de sa moralité, et répondrait d'ailleurs de sa bonne conduite. Il serait coulant pour les conditions. S'adr. à MM. Ulric Verdan et Mentha, qui indiqueront. — Les mêmes continuent à être constamment bien assortis en articles de toiles peintes de leur commerce, ainsi qu'en plumes à écrire de différens numéros, à très-bas prix.
79. Em. Matthey, bottier du Roi, se chargerait sous des conditions favorables, d'un apprenti de bonnes mœurs et âgé de 15 à 16 ans.

80. Une personne mariée, de la campagne, d'un âge mûr, sans enfans, et muni de bons certificats, désirerait trouver en ville une pinte bien achalandée, p. y entrer de suite, s'il le faut, où courant Février prochain; offrant de payer d'avance en cas exigible. S'adr. au bureau d'avis.

81. On demande p. entrer de suite, un jeune homme fort et robuste, et surtout de bonne conduite, à qui on apprendrait le métier d'imprimeur sous de favorables conditions. S'adr. à la lithographie Gagnébin, au Sablon.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

82. On a perdu, Samedi passé 10 courant, depuis Boudevilliers en ville, un bonnet en peau de loutre avec ses oreilles, ayant un galon jaune; on est prié de le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.
33. On peut réclamer, en le désignant, auprès du Sieur Borel, instituteur à Cormondrèche, un sabot en fer trouvé récemment entre Corcelles et Peseux.

AVIS DIVERS.

84. On informe le public, que le tirage de la 1<sup>e</sup> classe 60<sup>e</sup> loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 6 Janvier prochain. S'adr. p. des plans et des billets, au bureau de M. A.-S. Wavre, collecteur-général, rue St. Maurice.
85. Le régent d'école de St. Sulpice, qui, pendant cinquante ans, a rempli cette place, ayant obtenu sa retraite, ceux qui pourraient prétendre à le remplacer sont avertis, que l'examen des aspirans aura lieu dans la maison commune, le Vendredi 13 Janvier prochain, à 9 heures du matin, et qu'ils devront être porteurs des papiers à produire préalablement. La pension, augmentée depuis peu et portée à L. 302, 8 du pays en argent, payable par trimestre, se compose en outre, d'un logement, d'un jardin et d'un clos garni d'arbres fruitiers, l'un et l'autre attenans à la maison d'école, de la récolte en foin du cimetière, du bois pris dans la forêt nécessaire à l'affouage du régent et au chauffage de la chambre de l'école, enfin du droit de mettre deux pièces de bétail au pâturage. Les fonctions sont celles des régens des autres paroisses de ce pays; au reste on ne payera point de journée.

86. M. Maurice Bernhard, d'Amsterdam, opticien de la cour de S. A. le Duc de Saxe-Meiningen et Hildebourghausen, a l'honneur de prévenir le public, qu'il est arrivé en cette ville avec sa machine périscopique et cylindrique complète à tailler les verres convenable à chaque vue, de même qu'avec un assortiment de conserves p. tout âge, garnitures dorées, d'argent et d'écaillé; de lunettes d'opéra, miroirs à raser et à miniature, loupes diverses, lunettes contre la poussière et le feu, bleues et rouges, lunettes garnies en or, en argent et en écaillé, toute sorte de verres p. myopes, télescopes, microscopes solaires et autres, camera obscura, lanternes magiques, etc. Les personnes qui ont à cœur de conserver et de fortifier leur vue, sont invitées à se convaincre de la perfection de ses verres, constatée par plus de cent témoignages authentiques des professeurs les plus célèbres de l'Allemagne et de la Suisse; et afin de l'inspirer plus de confiance au public, il se borne à transcrire ici le témoignage suivant: „ M. Bernhard offre au public d'excellens verres de lunettes; mais ce qui est plus rare et plus essentiel: il a le talent de juger quels sont ceux qui conviennent aux différentes vues. C'est avec plaisir que je lui en rends le témoignage après l'avoir observé moi-même, et que je le recommande aux personnes qui auront besoin de lui. Neuchâtel, le 19 Décembre 1825. PURY, D.r, médecin du Roi. — Il est logé chez M. Borel-Borel, libraire, rue de l'Hôpital, et ne s'arrêtera ici que huit jours.

87. Les communiens de la Chaux-de-Fonds, demeurant à Neuchâtel et au vignoble, sont informés que, conformément au règlement de 1766, ils sont invités à se rendre dans une assemblée générale de Commune, qui aura lieu Dimanche 1<sup>er</sup> Janvier prochain, à l'issue du service divin, dans la grande salle d'audience dudit lieu, pour y délibérer sur des objets importants, dont avis, tenant lieu de citation, est donné de la part de M. Henri DuCommun, secrétaire de Commune.

88. Abram-Louis Jacot, ancien gendarme, domicilié à Coffrane, n'ayant rien de plus à cœur que l'intérêt public, et de mériter de plus en plus la confiance qu'il s'est acquise dans sa paroisse; offre de faire tous les Jeudi et Samedi de chaque semaine, un voyage à Neuchâtel, en passant par Valangin, pour toute sorte de commissions

qu'on voudra bien lui confier. En conséquence; les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont informées que son dépôt à Neuchâtel est chez M. Alphonse Bouvier, rue des Moulins.

89. On demande à emprunter, contre bonnes sûretés, la somme de 50 louis. S'adr. au bureau d'avis.

99. Fréd. Schaub père, à Serrières, prie les personnes envers lesquelles son fils Frédéric, allié Matthey, maintenant absent du pays, aurait pu, pendant son séjour ici, revenant de France, contracter quelques dettes, de bien vouloir les lui faire connaître p. pouvoir y faire honneur en les acquittant, comme il le fera de toutes celles qu'il pourra contracter, aussi long-tems que durera son absence.

91. Les jeunes Demoiselles qui désireraient prendre des leçons de langue allemande, pourront se faire inscrire entre ci et le 1<sup>er</sup> Janvier, chez M<sup>lles</sup> Favarger, maîtresses de pension.

92. La personne qui est chargée de la part de M. le colonel Landry de St. Sulpice, qui demeure à Batavia, de remettre des fonds à Rosine Jaques née Landry, de Ste. Croix, district de Grandson, est prévenu qu'elle n'a rien reçu dès le 17 Janvier 1817. Ste. Croix, le 13 Décembre 1825.

L.<sup>r</sup> MERMUD, 1<sup>er</sup> ass. du tribunal de paix.

93. On recevrait dans un greffe du pays, un jeune homme de bonnes mœurs et intelligent. S'adr. au bureau d'avis.

94. Les amateurs de musique sont avertis, que M. Kilgenstein reçoit toujours les abonnemens p. M. Nægeli de Zurich, et qu'on trouvera chez lui son catalogue général de musique.

95. Un pasteur du canton de Berne désire placer son fils, âgé de 11 ans, en échange d'un garçon ou d'une fille. S'adr. à C. Borel, tanneur, à Valangin.

96. Une maison de commerce de Berne demande un jeune homme p. apprenti. S'adr. à M. Ant. Fornachon, à Neuchâtel, qui indiquera.

97. On demande à la campagne un abonnement au Journal des Débats de préférence, ou à l'un des journaux de Paris, après la lecture en ville. S'adr. au bureau d'avis.

98. Un particulier de la campagne désirerait emprunter une somme de 30 louis, sous hypothèque et bonnes cautions. S'adr. au Sieur Auguste Guyot, procureur, rue St. Maurice.

89. On offre de prêter, par l'entremise de Jossaud, agent de change à Neuchâtel, cinq cents louis contre sûreté. Affranchir les lettres.

89. Un bon aubergiste de Zurich désirerait placer en change, un garçon de 13 ans. S'adr. à Em. Matthey, bottier du Roi, qui indiquera.

#### COMITÉ DES CONCERTS.

100. Le Comité des Concerts avise les personnes qui voudraient encore prendre part à la souscription ouverte l'année dernière pour l'encouragement de la musique, qu'elles y seront admises p. les deux années qui lui restent à courir, et cela aux conditions du prospectus, et moyennant qu'en sus de l'abonnement simple de L. 8., 8 par année, minimum de la souscription, elles payent à la caisse des Concerts une indemnité de L. 4., 4 pour la première année écoulée; celles qui prendront deux ou plusieurs abonnemens, seront exemptes de cette indemnité. On est prévenu d'ailleurs, que des mesures seront prises p. que les avantages qui seront accordés aux souscripteurs sur les billets d'entrée aux concerts, auxquels leurs souscriptions leur donnent droit, leur soient exclusivement réservés. Les nouvelles souscriptions devront être faites chez M. Favarger, avocat, avant le 1<sup>er</sup> Janvier prochain, et non plus tard. — Les amateurs non connus qui désireraient jouer à l'orchestre, sont invités à s'annoncer à M. Gallat, secrétaire-de-ville, vice président du Comité.

#### TAXE DES VIANDES, dès le 5 Déc. 1825.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 7 1/2 cr.	Le veau à 7 cr.
La vache à 6 1/2 cr.	Le mouton à 8 cr.

#### TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

#### PRIX DES GRAINS, au marché du 15 Déc. 1825.

Froment . . . . .	l'émine bz.	19 1/2.
Mouture-blé . . . . .	—	14 à 15.
Mécle . . . . .	—	10 1/2 à 12.
Avoine . . . . .	—	7 à 7 1/2.
Orge . . . . .	—	9 1/2 à 10.
Epeautre . . . . .	le quintal	L. 8, 15.